

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers présents : 75 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 26 Absent(s) : 8
--	---	--

Date de convocation : 20 septembre 2016

Vote(s) pour : 87
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 26 septembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-09-26-CC-2 :

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est attachée,

CONSIDERANT que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024,

CONSIDERANT qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

CONSIDERANT que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives, notamment sur la pratique sportive,

CONSIDERANT que l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité est mobilisée pour cette candidature,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole souhaite participer à cette mobilisation,

APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Pour extrait conforme
Metz, le 27 septembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 26 septembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 1 – Installation d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant de la Commune de Vaux.	1	
Point 2 – Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.	1	
Point 3.1 – Décision Modificative 2-2016 – Autorisations de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HM9".	1	
Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016.	1	
- Annexe : DM2 - Budget Principal.	2	
- Annexe : DM2 – Budget annexe "Déchèteries".	1	
- Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive".	1	
- Annexe : DM2 – Budget annexe "Transports Publics".	1	
Point 4 – Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1 ^{er} janvier 2017	1	
Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole.	1	
Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole.	1	
Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.	1	
Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
- Annexe : Bureau du 12 septembre 2016.	1	
Point 8 – Communication des décisions :	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 27 septembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

